

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2025-01

En exercice 24

Présents 21

Votants 23

Séance du 7 janvier 2025

Date de la Convocation

26/12/2024

Date de l'affichage

26/12/2024

Objet de la délibération

Election du Maire

L'an deux mil vingt-cinq,

et le 7 janvier,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Madame FOURNIER Catherine,

Présents : Marion ATRON, Sophie BAUDET, Jérôme BENOIT, Marc BONGINI,  
Jacques BONNIER, Romain CORNU, Pierre ECOCHARD, Catherine FOURNIER,  
Thomas GAND, François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Christopher  
HAUBRUGE, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Brigitte MONNET,  
Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Françoise RODOT, Irène ROUCHE,  
Michel SORNAY, Béatrice VAUCHER.

Absents : Séverine BRUNET (Procuration à M. BONGINI), Sophie DEMAREST,  
Valérie PAROLA (procuration à C. FOURNIER)

Secrétaire de séance : Anthony LAINE

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Catherine FOURNIER, la plus âgée des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant accueillant le siège de la commune nouvelle à Val-Sonnette.

Le conseil municipal de la commune nouvelle de Val-Sonnette,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin, candidate à l'élection : Mme MONNET Brigitte**

Nombre de bulletins : 23

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

– Mme FOURNIER Catherine : 1 voix (une)

– Mme MONNET Brigitte : 20 voix (vingt)

– Mme VAUCHER Béatrice : 1 voix (une)

– Mme MONNET Brigitte, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

Fait et délibéré  
A VAL-SONNETTE, le 7 janvier 2025  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Maire, MONNET Brigitte

